

# Évaluer les projets régionaux de santé (PRS) : autour du cas de la région Ile-de-France

Innovation et maintien à domicile des personnes vulnérables

Armelle Klein

07 décembre 2023

## Questions évaluatives

- La manière de promouvoir l'innovation est-elle pertinente avec les objectifs de promotion du maintien à domicile ?
- Les dispositifs dits innovants financés par l'ARS permettent-ils de fluidifier la coordination entre les acteurs et les parcours de soins ?
- Ces dispositifs permettent-ils de participer à la transformation de l'offre au niveau des politiques publiques de l'autonomie ?

## Démarches méthodologique

- Un volet qualitatif (Clémence Bracq & Armelle Klein)  
**Monographies** de dispositifs innovants (N=7)  
**Entretiens** auprès d'acteurs experts du maintien à domicile et de l'innovation et auprès d'agents de l'ARS IdF (N=19)

Entretiens Monographie (N=49)

	Porteur.euses	Professionnel.les*	Aidant.es	Bénéficiaires
Dispositif de télésurveillance à domicile	3	4		
Dispositif renforcé à domicile 1	1	2	2	2
Dispositif renforcé à domicile 2	3	4		2
Unité de liaison		5		
Colocation API	1	5	2	2
Studio AI	1	3		2
Appartement API	2	3		
Total	11	26	4	8

- Un volet quantitatif (Pascal Martin & des étudiant-es du Master de SciencesPo)  
**Exploitation de deux AMI** PA et PH

## Résultats - les enjeux du maintien à domicile

Difficulté d'anticipation vis-à-vis du vieillissement de la population

Des enjeux médicaux important en Ile de France

- Démographie médicale
- Echelon manquant des médecins traitants
- Enjeu de structuration de la gériatrie

Les aidants comme variable d'ajustement des prises en charge

Des impensés du domicile : métiers, effets de la perte d'autonomie, coût réel, lien avec les territoires de santé, les enjeux de coordination, ...

## Résultats - les enjeux de la coordination

### Déterminants de **coopération**

La présence de professionnel·les expert·es  
L'indépendance du dispositif  
La conformité du projet associatif avec les orientations des politiques publiques

### Déterminants de **conflit**

L'absence de réciprocité dans les échanges  
L'absence d'interopérabilité  
Effet de concurrence entre des acteurs captant ou au contraire non-captant

- La **coordination et la coopération** restent les **maillons faibles** des dispositifs
- **Techno-centrisme** et faible crédit accordé aux **innovations organisationnelles et managériales**

## Résultats - Les conditions d'accompagnement de l'innovation

### Des ambiguïtés quant aux processus d'innovation

- Caractère processuel par réaménagements successifs (ajustements organisationnels, techniques et technologiques, logistiques)
- Place importante de la négociation

### Des modalités d'accompagnements plus souples (généralisation CPOM, AMI) mais qui contraignent les capacités d'innovations territoriales

- Freins au déploiement de solutions très innovantes
- Bricolage des outils financiers, saucissonnage des innovations et artificialisation des moments de rupture

### Imprécision dans les modèles à promouvoir : logement API, plateformes de services, Ehpad hors les murs ...

- Réflexion régionale à mener
- Logements API : des contraintes financières pèsent encore sur l'inclusion des personnes

## Résultats - Les conditions d'accompagnement de l'innovation

- Un foisonnement d'initiatives et de solutions : + de 200 projets financés
- Degré limité d'innovation des projets (innovation d'abord incrémentale et compensatrice → peu transformatrice)
- Absence de mise en cohérence des dispositifs innovants avec les autres leviers traditionnels de transformation de l'offre (réglementation, formation, RH...)
- La faible capacité de l'ARS à relayer ces dispositifs innovants, les évaluer et capitaliser leurs apports afin d'assurer leur passage à l'échelle
- Forme de confusion entre AAP et AMI : Approche bottom-up et négociation à renforcer. Pas d'impact en termes de compensation des inégalités territoriales

# Recommandations

## Trois types de pistes d'amélioration transversales

- 1) Renforcer une approche « stratégique » du domicile
- 2) Renforcer l'opérationnalité du PRS
- 3) Promouvoir des organisations transversales et axées sur l'animation territoriale (DD)

**Merci de votre attention**